



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 14 janvier 2019 par le Ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique de la Communauté germanophone sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté germanophone 'modifiant l'arrêté du Gouvernement du 24 octobre 2013 établissant le modèle du bulletin de signalement et du rapport d'évaluation pour différentes catégories de personnel dans l'enseignement', a été rayée du rôle le 13 février 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.